LIONS CLUB GLASBUREN

DISTRICT 113, ZONE 1 GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

vht 052756
mp 719123

Glasburen un lieu, une idée, un engagement !

18 24 729
2 5 V 8 V K 6

VADE-MECUM

Édition 2004/2005

club N. 052756
dist. 4150

Approbation de charte	23 mars 1992
N° d'identification	4150-052756
Président fondateur	Jean-Pierre WOLFF

page

1.	Coordonnées générales	3
2.	Membres	4-5
3.	Statuts	6-9
4.	Conseil d'administration	10
5.	Délégués district	10
6.	Réviseurs aux comptes	11
7.	Commissions	11-12
8.	Activités principales	13
9.	Calendrier administratif	14-15
10.	District	16
11.	Oakbrook	17
12.	Procédure de recrutement	18
13.	Divers	19

Siège administratif

c/o Gilbert MAURER 23, am Gehr
L-7357 Helmdange
Tel 33 00 05
Fax 33 00 05
e-mail : gilbert.maurer@education.lu

Réunions

2e mardi 19:15 h Hôtel Parc Belair, Luxembourg
4e mardi 19:15 h Hôtel Moris, Walferdange

Comptes

Kredietbank KBLX LU75 7050 5610 7148 2000

Compte réservé aux "6 Stonne Velo"
Caisse d'Épargne BCEE LU42 0019 1000 1062 4000

2. Membres

NOM	Prénom	Adresse	Tel / Fax e-mail
BERNARD	Alex	255, route d'Arlon L-1150 Luxembourg	26 44 02 08 / **44 82 23** alex.bernard@gmx.net
CHRISTEN	Joseph	5, rue des Prunelles L-7344 Steinsel	26 33 17 50 / **33 33 80** jochrist@pt.lu
D'HOOGE	Marc	13, rue J. Schroeder L-6981 Rameldange	26 34 02 07 / **43 79 61 54** m.dhooge@eib.org
DAMGÉ	Carlo	10, rue Michel Rodange L-7248 Bereldange	33 07 09 / **33 80 93** carlo.damge@interfiduciaire.lu
ENSCH	Paul	3, rue B. Neuens L-7553 Mersch	32 92 18 / **32 64 17** pensch@cdm.lu
FEYDER	Victor	14, rue du Port L-6685 Mertert	74 86 57 / **74 97 48** feydervi@pt.lu
FISCHER	Norbert	17, rue des Lilas L-8035 Strassen	31 90 14 / **31 90 14**
FLESCH	Gaston	18, rue Dr W. Thinnes L-7569 Mersch	32 91 01 / **32 07 81** gast.flesch@schroeder.lu
HERBER	Jean-Paul	8, rue des Romains L-7563 Mersch	32 01 99 / **32 76 39** jp_herber@hotmail.com
HERR	Jean	61, rue Th. Eberhard L-1451 Luxembourg	44 26 46 / **44 26 51** bjherr@pt.lu
KONSBRUCK	René	7, rue Semmelweis L-8033 Strassen	31 29 99 / **31 74 03** konsbren@pt.lu
LANNERS	François	57a, route d'Arlon L-7513 Mersch	32 94 06 / **32 07 62** lannersf@pt.lu
LANNERS	Jacques	10, rue des Bouleaux L-7307 Steinsel	33 50 67 / **33 43 55** lanners2@pt.lu
LUCIUS	Marc	12, rue d'Amsterdam L-1126 Luxembourg	44 47 36 / **48 22 60**
MARGUE	Nico	89, avenue Guillaume L-1651 Luxembourg	44 45 92 / **45 95 57** nico.margue@handitel.lu
MAURER	Gilbert	23, am Gehr L- 7357 Helmdange	33 00 05 / **33 00 05** gilbert.maurer@education.lu
MEDERNACH	François	1, rue de la Vallée L-7337 Heisdorf	33 92 58 / **33 03 70** daniele.medernach@ci.educ.lu
MEYER	Gast	26, rue des Sangliers L-7344 Steinsel	33 51 02 / **33 29 31** electricite.meyer@telewalfer.lu
MOSAR	Laurent	13, rue Emile Mayrisch L-2141 Luxembourg	22 74 30 / **46 26 76** lmosar@chd.lu

NOM	Prénom	Adresse	Tel / Fax e-mail
NEU	Jean-Paul	54, route de Luxembourg L-9152 Schieren	81 74 36 / **349951** jeanpaul.neu@pedus.lu
NILLES	Guy	9, Millewee L-7653 Heffingen	83 74 85 / **83 74 41** gnilles@vo.lu
OBERWEIS	Tom	9, rue Neuhaeusgen L-5368 Schuttrange	35 02 59 / **48 38 03** tom@oberweis.lu
PAQUET	Paul	9, an der Uecht L-7302 Steinsel	33 35 17 / **25 02 58** P.Paquet@Luxlait.lu
REINERT	Daniel	22, boulevard Dr E. Feltgen L-1515 Luxembourg	22 85 86 / **22 85 86** dr@danielreinert.lu
ROB	Marc	22, rue des Tisserands L-4999 Schouweiler	37 02 99 / **37 02 99** mjlrob@pt.lu
SAUBER	François	41, Cité JF Kennedy L-7234 Helmsange	33 52 96 / **49 56 39** sauber@pt.lu
WAGNER	Jean	96, avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg	45 20 49 / directeur@ltjbm.lu
WICKLER	Fernand	29, am Bounert L-6975 Rameldange	34 84 81 / **34 86 41** wickler@net-clean.lu
WIELENGA	Marnix	21, rue Michel Lentz L-6944 Niederanven	34 60 98 / **34 13 09** wielenga@pt.lu
WOLFF	Jean-Pierre	26, rue J.-P. Beicht L-1226 Luxembourg	22 35 81 / **26 27 08 01** jpwolff@pt.lu
WUNSCH	François	53, boulevard de Verdun L-2670 Luxembourg	44 48 95 / f.wunsch@internet.lu
HOFFMANN	Pitt	32, rue J.P. Brasseur L-1258 Luxembourg	33 86 82 / **44 40 61** phoffmann@fiduciare-hrt.com

Henri Lieberaller

3. Statuts

Publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, C – N° 452 du 8 octobre 1992

Entre les soussignés:

1) Monsieur Alex Bernard, ingénieur, L-1150 Luxembourg
2) Monsieur Marc Bernard, professeur, L-1542 Luxembourg
3) Monsieur Marc Bruck, pharmacien L-1511 Luxembourg
4) Monsieur Joseph Christen, conseiller de direction, L-7344 Steinsel
5) Monsieur Carlo Damgé, expert-comptable, L7248 Bereldange
6) Monsieur Yves Feis, architecte, L-1363 Howald
7) Monsieur Victor Feyder, viticulteur, L-6685 Mertert
8) Monsieur Norbert Fischer, ingénieur, L-8040 Strassen
9) Monsieur Gaston Flesch, ingénieur, L-7569 Mersch
10) Monsieur Jean Herr, architecte, L-1451 Luxembourg
11) Monsieur René Konsbruck, médecin, L-8033 Strassen
12) Monsieur François Lanners, fondé de pouvoir principal, L-7513 Mersch
13) Monsieur Paul Laplume, expert-comptable, L-6113 Junglinster
14) Monsieur Marc Lucius, avocat-avoué, L-1126 Luxembourg
15) Monsieur Nico Margue, ingénieur, L-1651 Luxembourg
16) Monsieur Laurent Mosar, avocat-avoué, L-2133 Luxembourg
17) Monsieur Guy Nilles, psychologue, L-7653 Heffingen
18) Monsieur Tom Oberweis, pâtissier, L-5368 Schuttrange
19) Monsieur Daniel Reinert, ingénieur, L-1515 Luxembourg
20) Monsieur Henri Siebenaller, entrepreneur, L-7540 Rollingen/Mersch
21) Monsieur Jean-Pierre Wolff, professeur, L-1226 Luxembourg

tous de nationalité luxembourgeoise à l'exception de:

22) Monsieur Oliemans Johan dit Hans, traducteur consultant, L-2434 Senningerberg, de nationalité néerlandaise

et tous ceux qui seront admis dans la suite, une association sans but lucratif est créée, régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle fut modifiée par la suite, sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique.

Titre I – Dénomination – Siège – Objet – Durée

Art. 1er. Il est constitué une association sans but lucratif sous le nom de LIONS CLUB GLASBUREN, désignée ci-après comme LE CLUB.

Le siège social est fixé à Luxembourg.

La durée de l'association est illimitée.

Le club est affilié à l'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES LIONS CLUBS dont il reconnaît l'autorité.

Art. 2. Le club a pour objet:

a) la création et le développement d'un esprit de compréhension entre les peuples du monde;

b) l'encouragement des principes de bon gouvernement et de civisme;

c) la contribution dans tous les domaines à l'amélioration des relations entre les personnes humaines, de leur vie sociale et professionnelle, au développement et au bien-être du pays;

d) l'union des membres des LIONS CLUBS par les liens d'amitié, de bonne camaraderie et de compréhension mutuelle;

e) le développement des relations internationales en propageant un idéal de paix, de bonne volonté et d'amitié entre les personnes humaines;

f) la création d'un forum de discussion de tous les sujets d'intérêt général;

g) la promotion et l'exercice d'activités charitables, scientifiques et éducatives au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, y compris les pays en voie de développement;

h) l'encouragement à servir la communauté, sans rétribution financière personnelle, de la part de personnes animées de l'esprit de service et l'encouragement de la compétence ainsi que de la pratique des principes moraux élevés dans le commerce, l'industrie, les professions libérales, les services publics et les entreprises privées.

Art. 3. Le club est strictement neutre au point de vue politique, philosophique et confessionnel.

Art. 4. Les présents statuts peuvent être complétés par un règlement intérieur.

Titre II – Associés – Droits et cotisations – Admissions et démissions

Art. 5. Le club se compose de membres actifs, de membres éloignés, de membres honoraires, de membres privilégiés et de membres à vie, tels qu'ils sont définis par l'article III de la constitution de l'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES LIONS CLUBS.

Le nombre des associés ne pourra être inférieur à 20 pendant plus de douze mois consécutifs. D'autres catégories de membres peuvent être créées en conformité avec la réglementation afférente du district.

Art. 6. Peut être admise comme membre actif toute personne majeure de bonne réputation possédant, administrant ou dirigeant une entreprise commerciale, industrielle, artisanale ou agricole honorablement connue, ou exerçant d'une manière distinguée une profession indépendante, ou encore exerçant une fonction dirigeante dans un organisme public ou privé, national ou international.

Art. 7. L'admission au club est réglée par la constitution et les statuts de l'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES LIONS CLUBS.

Art. 8. Tout membre peut démissionner en adressant sa démission écrite au Président.

Art. 9. Tout membre peut être exclu du club par une décision motivée, laquelle sera prise à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés à l'assemblée générale. Avant de prononcer l'exclusion, l'assemblée générale convoquée à cet effet par le Président du club, entendra dans ses explications le membre faisant l'objet de la procédure d'exclusion, lui-même convoqué par lettre recommandée. Si le membre ne se présente pas, il est censé avoir renoncé à sa qualité de membre du club.

Le conseil d'administration peut constater l'exclusion d'office d'un membre qui a refusé ou omis de payer la cotisation fixée par l'assemblée générale dans les 60 jours de sa mise en demeure par lettre recommandée du trésorier.

La radiation et l'exclusion d'un membre ne peuvent donner lieu à une action judiciaire.

Art. 10. Tout membre nouveau, réintégré ou transféré, doit acquitter un droit d'entrée qui est fixé annuellement par l'assemblée générale et qui sera au maximum de 10.000,- (dix mille) flux.

Tout membre en infraction avec les dispositions du règlement d'intérieur, avec les statuts ou avec les usages admis par le club pourra se voir infliger des amendes par l'animateur (tail-twister). Le montant de ces amendes ne pourra pas dépasser un maximum à fixer par le conseil d'administration.

Art. 11. Le membre démissionnaire, radié ou exclu ne peut faire valoir aucun droit à l'avoir social. Ses cotisations et contributions pour l'exercice en cours restent dues.

Art. 12. Les cotisations et contributions annuelles sont fixées par l'assemblée générale. La cotisation du premier exercice est fixée à 3.000,- flux. La cotisation maximale annuelle ne peut pas dépasser le multiple de dix de la cotisation initiale.

Titre III – Administration

Art. 13. Le club est administré par le conseil d'administration.

Art. 14. L'article 4 de la loi du 21 avril 1928 régit les attributions de l'assemblée générale. En outre, une délibération de l'assemblée générale est nécessaire pour:

a) la fixation du montant des cotisations;
b) la nomination et la révocation des administrateurs;

c) la décharge et la gestion des administrateurs;
d) l'exclusion d'un membre du club;
e) la nomination annuelle de deux réviseurs aux comptes;
f) la détermination du nombre des nouveaux membres désirés.

Les articles 5 et 6 de la loi du 21 avril 1928 régissent la convocation aux assemblées générales.

Les convocations seront faites par avis postal huit jours au moins à l'avance.

Les articles 7 et 8 de la loi du 21 avril 1928 régissent les modalités de délibération des assemblées générales.

Tout associé peut se faire représenter à l'assemblée par un autre membre ayant droit de vote pour lui. Chaque membre ne peut être porteur que d'une seule procuration.

Art. 15. Le conseil d'administration s'occupe de la gestion du club et en général de toutes les activités qui ne relèvent pas de la compétence spéciale de l'assemblée générale.

Il peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres.

Art. 16. L'exercice financier commence le 1er juillet et finit le 30 juin. Par dérogation, le premier exercice court depuis la date de constitution du club pour finir le 30 juin 1992.

Titre IV – Dispositions finales

Art. 17. En cas de dissolution du club, sa liquidation est faite par le conseil d'administration alors en fonction.

L'actif net est intégralement attribué à une ou plusieurs œuvres luxembourgeoises de bienfaisance ou d'utilité publique à désigner par l'assemblée générale.

Art. 18. Tous les points non réglés par les présents statuts sont régis par la constitution et les statuts de l'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES LIONS CLUBS ainsi que par la loi luxembourgeoise sur les associations sans but lucratif.

Décision de l'Assemblée Générale du 29 juin 2004

Le 3e Vice-Président, destiné à reprendre successivement les fonctions de 2e Vice-Président, de 1er Vice-Président et de Président, est désigné avec son accord par ordre d'ancienneté.

4. Conseil d'administration

(Réunion le 1er jeudi du mois)

Président	**Tom OBERWEIS**
Past President	**Daniel REINERT**
1er Vice-Président	**Alex BERNARD**
2e Vice-Président	**Paul ENSCH**
3e Vice-Président	**Jean-Paul HERBER**
Secrétaire	**Gilbert MAURER**
Trésorier	**François WUNSCH**
Animateur/Tail Twister	**Jean WAGNER**
6 Stonne Velo	**Jos CHRISTEN**
Golf à Preisch	**Carlo DAMGE**

5. Délégués

Banque Alimentaire	**Alex BERNARD**
	Marc ROB
Échange des Jeunes	**Jean-Paul HERBER**
Flash	**Gilbert MAURER**
Fondation LIONS	**Carlo DAMGÉ**
Informatisation District	**Alex BERNARD**
	Fränz SAUBER
LIONS Quest	**Jean WAGNER**
Prévention Toxicomanie	**Guy NILLES**
Prix LIONS	**Guy NILLES**
Téléthon	**Fernand WICKLER**
Vaincre le Cancer	**Alex BERNARD**

6. Réviseurs aux comptes

Vic FEYDER
Jean-Paul NEU

7. Commissions

Commission sociale

Président	1er VP Club	**Alex BERNARD**
Secrétaire		**Marc LUCIUS**
Membres	2e VP Club	**Paul ENSCH**
		René KONSBRUCK
		Jacques LANNERS
		Nico MARGUE
		Fränk MEDERNACH
	PP Club	**Daniel REINERT**
		Jean WAGNER

Commission extension et effectifs

Président	3e VP Club	**Jean-Paul HERBER**
Membres	PP Club	**Daniel REINERT**
		Jean-Pierre ~~Wolff~~ Wolff

Registre de Commerce

Commission 6 Stonne Velo

Président	**Jos CHRISTEN**
Secrétaire	**Jean-Pierre WOLFF**
Trésorier	**Marc Rob** 073
Membres	**Paul ENSCH**
	~~**Guy NILLES**~~
	François SAUBER
	Toast Meyer

Commission Bazar International

Président	**François WUNSCH**
Membres	**Vic FEYDER**
	Jean-Paul HERBER
	Marc LUCIUS
	Jean-Paul NEU
	Marnix WIELENGA

Commission Golf à Preisch

Président	**Carlo DAMGE**
Membres	**François LANNERS**
	Paul PAQUET
	Daniel REINERT
	Marnix WIELENGA
	Tom Oberweis

8. Activités récurrentes

Septembre	**Retour aux sources** Trëppeltour avec familles
Octobre	**Hierschtfest ATW Walferdange** Stand Boissons
Novembre	**Assemblée Générale 2** **Remise chèques 6 Stonne Velo**
1er dimanche Avent 27 novembre 2004	**Bazar International** Stand Wirschtercher et Boissons
~~1er samedi de décembre~~ 4 décembre 2004	**Téléthon** Permanence téléphonique
27 avril	**anniversaire LC Glasburen**
Weekend Ascension date 2005 ???	**Excursion** culturelle et gastronomique
Dimanche av. 22 juin (19 juin 2005)	**6 Stonne Velo**
2e mardi qui suit (30 juin 2005)	**Assemblée Générale 1** **Passation des Pouvoirs**

9. Calendrier administratif

Période		Type	Action
1/2	juin		
2/2		RS	Assemblée Générale 1 + Passation des Pouvoirs
1/2	juillet	Org	▪ Publication composition Conseil au Mémorial ▪ Pouvoirs de signature sur comptes bancaires ▪ Arrêter calendrier provisoire nouvel exercice
2/2			
1/2	août		
2/2			
1/2	sept	RS	Questionnaire participation ATW
2/2		Org	Arrêter calendrier définitif 1er semestre (–> carnaval)
		Act	Retour aux sources
		~~RS~~	~~Répartition charges Hierschtfest ATW~~
1/2	oct.	Ext	Arrêter décision recrutement niveau Conseil
		~~Act~~	~~Hierschtfest ATW~~
		RS	▪ Questionnaire participation Bazar International ▪ Approuver décision recrutement
2/2		AS	Dépôt dossiers projets actions sociales
1/2	nov.	AS	1ère réunion Commission Sociale
		RS	Répartition charges Bazar International
2/2		Act	Remise chèques 6 Stonne Velo
		RS	Assemblée Générale 2
1/2	déc.	Act	• Bazar International • Téléthon
2/2			

Période		Type	Action
1/2	janv.	AS	2éme réunion Commission Sociale
		RS	Vote admission nouveaux membres
2/2		Org	Arrêter calendrier définitif 2éme semestre
1/2	févr.	AS	▪ Approbation projets par le Comité ▪ Approbation projets par l'Assemblée
		RS	Introduction nouveaux membres
2/2			
1/2	mars		
2/2		RS	Remise chèques autres projets
1/2	avril		
2/2		RS	Conférence préparatoire excursion
1/2	mai	Org	Arrêter nouvelle composition Conseil et commissions
2/2		Org	▪ Communication composition Conseil à Oakbrook ▪ Communication composition Conseil au District ▪ Rapports écrits délégués commissions du district
		Act	▪ Excursion ▪ Conférence de presse 6 Stonne Velo
		RS	Briefing et répartition des charges 6 Stonne Velo
1/2	juin		
2/2		Act	6 Stonne Velo
		RS	Assemblée Générale + Passation des Pouvoirs

RS	Réunion statutaire	Org	Organisation administrative
AS	Actions sociales	Act	Activité
		Ext	Recrutement

10. District

Août	Paiement cotisation
Octobre	Parution annuaire CAELA
Décembre (3 décembre 2004)	Téléthon
Avril	CAELA
Juin (11 juin 2005)	Assemblée Générale Passation des Pouvoirs

Annuaire : chaque membre met à jour ses propres données au fur et à mesure sur le site www.lions.lu

11. Oakbrook

Juillet	Convention internationale Paiement cotisation semestrielle
Janvier	Paiement cotisation semestrielle
Mai	Coordonnées des nouveaux président, secrétaire et trésorier
Juin	Rapport statistique annuel Solde rapports mensuels d'effectif

12. Recrutement

Procédure	Organe	Semaine
1. Décision de principe sur l'admission de nouveaux membres. Proposition du nombre (avec tolérance de dépassement) et des profils souhaités.	Conseil,	semaine 0 (au mois d'octobre)
2. Approbation de la décision, du nombre et des éventuels profils souhaités.	Réunion statutaire	1
3. Fiches de proposition de candidatures à remettre par les parrains au Président de la Commission extension et effectifs.	Commission	2 - 5
4. Examen des candidatures. Discussion des candidatures avec les parrains.	Commission	5 - 8
5. Présentation des recommandations de la Commission extension et effectifs au Conseil.	Conseil	8 - 9
6. Présentation des conclusions. Présentation par les parrains des candidatures aux membres.	Réunion statutaire	10 - 11
7. Possibilité à tout membre d'exprimer au Président du Club un veto motivé pour raisons personnelles.	Président	< 12
8. Candidatures retenues : vote à bulletins secrets ▪ **Chaque membre dispose au total d'autant de votes – positif, abstention, négatif – qu'il y a de candidats** ▪ **Candidats retenus : les x premiers par ordre décroissant du solde des votes positifs diminués des votes négatifs, compte tenu du nombre approuvé** ▪ **Candidats non retenus : ayant obtenu 25 % ou plus de votes négatifs, indépendamment des autres votes**	Réunion statutaire	12 - 13

13. Divers

Dons mariage enfant	40,- €

Dons décès

parent / allié 1er degré	40,- €
2nd degré	25,- €